

# CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 11 décembre 2008  
FRIESENHEIM - Mairie  
20 heures

## PROCES-VERBAL

Membres en exercice : .....23  
Membres présents : .....21  
Absents excusés : .....2

M. Christian HURTER donne procuration à M. Marc-Daniel ROTH  
M. Remy SCHENK donne procuration à M. Dominique LEHMANN

## ORDRE DU JOUR

- Point 1            **FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE** - Séance du 13 novembre 2008.  
Approbation du procès-verbal.
- Point 2            **SCOTERS** – Rapport d'activité présenté par Mme Stella STAUB, Directrice  
du SCOTERS, et Mme Mathilde DELAHAYE, Chargée de mission à l'ADEUS.
- Point 3            **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE** – Présentation et validation de  
l'OCM (opération collective de modernisation).
- Point 4            **FINANCES** – Débat d'orientations budgétaires.
- Point 5            **FINANCES** – Décisions modificatives
- Point 6            **ORDURES MENAGERES – FINANCES** – Fixation du montant de la  
redevance 2009.
- Point 7            **DEVELOPPEMENT LOCAL** – Projet de fête intercommunale de la musique.
- Point 8            **HABITAT** – Proposition d'adhésion au PIG Renov'habitat 67
- Point 9            **AFFAIRES SCOLAIRES - PROJETS PEDAGOGIQUES** – Sensibilisation  
des enfants à l'environnement – Projet de convention avec la Maison de la  
Nature.
- Point 10          **DEVELOPPEMENT LOCAL – SCOTERS** – Motion pour le lancement d'étude  
sur l'aménagement d'une liaison en site propre.
- Point 11          **DIVERS** (Communications relatives à l'activité des instances dans  
lesquelles siègent des représentants de la Communauté de Communes...).

Madame la Présidente ouvre la séance et souhaite la bienvenue à Mme Stella STAUB, *Directrice du SCOTERS* ainsi qu'à Mme Mathilde DELAHAYE, *Chargée de mission à l'ADEUS*. Elle salue les délégués présents, le représentant de la presse locale et excuse l'absence de Monsieur Etienne LEMARIGNIER, *Trésorier*.

### **Point 1**

**FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE** - Séance du 13 novembre - Approbation du procès-verbal.

Le PV est adopté à l'unanimité.

### **Point 2**

**SCOTERS** – Débat Habitat animé par Mme Stella STAUB, Directrice du SCOTERS, et Mme Mathilde DELAHAYE, Chargée de mission à l'ADEUS.

Madame STAUB fait une présentation des préconisations du SCOTERS (voir document joint en annexe) et ouvre le débat. L'objectif de production de 1 300 logements hors CUS par an pourrait se décliner, à l'échelle du territoire de la CdC du Rhin, par la création de 82 à 100 logements par an, étant précisé que les deux bourgs centre (Gerstheim et Rhinau) pourraient supporter, à eux seuls, 70 à 80 % de ces réalisations.

Monsieur Eric KLETHI trouve cet objectif (présenté comme étant seulement une hypothèse de travail) trop ambitieux au regard de la réalité du territoire en terme d'emploi, de contraintes environnementales ou d'accès aux transports en commun. Ce dernier point est également souligné par Madame Marianne HORNY-GONIER.

Madame Laurence MULLER-BRONN met en avant le fait que le développement résidentiel doit s'accompagner de la création de nouvelles infrastructures (école, réseaux, voirie...) qui pèsent sur les budgets des communes et pour lesquelles elles ne disposent pas d'aides. Cet avis est partagé par Messieurs André KLUMB et Marc-Daniel ROTH qui considèrent qu'une telle progression n'est ni digérable, ni gérable à l'échelle des communes de notre territoire.

Madame Danièle MEYER considère que la vraie demande concerne le locatif aidé.

En conclusion du débat, il est acté que la production de logement à telle hauteur n'apparaît pas réaliste et que le développement de l'offre de service en transport collectif en constitue un préalable.

### **Point 3**

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE** – Présentation et validation de l'OCM (opération collective de modernisation).

Après présentation du dispositif O.C.M. par Madame Sophie JOURNET, *Agent de Développement économique*, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité

- de confirmer l'engagement de principe de s'engager dans le dispositif O.C.M.
- de valider le tableau des actions 2009/2010/2011 et les engagements financiers y afférents (voir annexe 2)
- d'autoriser Madame la Présidente à signer toute convention ou documents s'y rapportant.

### **Point 4**

**FINANCES – Débat d'orientation budgétaire.**

*La tenue d'un débat d'orientation budgétaire constitue une obligation légale pour toutes les collectivités de plus de 3 500 habitants.*

*Il a été institué pour permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Organisé dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif, il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.*

*S'il s'agit bien d'une délibération du Conseil de Communauté, elle n'appelle pas de vote et n'emporte pas, par elle-même, de caractère décisionnel.*

Madame la Présidente expose que le dossier diffusé aux délégués a été élaboré comme base de discussion par la Commission Finances réunie le 3 décembre dernier. En fonction des orientations qui seront retenues, celle-ci pourra préparer utilement le projet de budget qui sera soumis au Conseil de Communauté courant février prochain.

Sur la base d'une marge de manœuvre estimée à **622 670 €**, le Conseil est invité à valider des orientations budgétaires pour 2009.

1. LA DETERMINATION DE LA MARGE DE MANŒUVRE BUDGETAIRE
2. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

## **1. LA DETERMINATION DE LA MARGE DE MANŒUVRE BUDGETAIRE**

Elle résulte de la différence entre l'évaluation des recettes de fonctionnement et celle de dépenses « récurrentes » que l'on se doit d'honorer.

### **1.1. La détermination de notre niveau de recettes maximal 2009**

#### **1.1.1. Les résultats 2008.**

Il ne s'agit, pour le moment, que d'estimations reposant sur la situation comptable enregistrée au 26 novembre dernier et des prévisions pour les semaines restantes (*document 1*). L'imputation de l'un ou l'autre mandat ou titre fera évoluer ces montants. Pour autant, il apparaît indispensable, avant toute projection budgétaire, de disposer d'une évaluation des résultats qui entraîneront soit des excédents à reporter ou au contraire des déficits à imputer à l'exercice suivant.

#### **ESTIMATION REPORTS**

2008	Investissement	Fonctionnement
BP	13 000,00	210 000,00
BL	- 40 000,00	200 000,00
BAS	- 129 160,00	166 000,00
BAI	- 17 290,00	168 000,00
	- 173 450,00	744 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>570 550,00</b>

#### **1.1.2. Les recettes de fonctionnement 2009**

##### **1.1.2.1. Dotations de l'Etat**

Par prudence, nous pourrions retenir pour la DGF un montant de **155 000 €**. Le montant qui ne sera connu que courant février 2009 devait être plus important puisque le gouvernement annonce une augmentation de 2 % de la dotation de 2008 ce qui devrait en porter le montant à **168 855 €**. A ce montant pourrait s'ajouter 5 000 € au titre des allocations de compensation de pertes de bases.

##### **1.1.2.2. Produit des taxes locales**

Lors du débat d'orientation budgétaire de janvier 2006, nous avons retenu un profil de progression des taux permettant l'équilibre budgétaire des exercices à venir en fonction d'un programme d'action pluriannuel défini.

#### **Orientations retenues le 5 janvier 2006**

Proposition 2	Evolution des taux en %				Evolution des taux en valeur réelle			
	TH	TFB	TP	TFNB	TH	TFB	TP	TFNB
2006	15%	15%	8%	8%	2.53 %	2.24 %	2.27 %	8.64 %
2007	15%	15%	7%	7%	2.91 %	2.58 %	2.43 %	9.24 %
2008	15%	15%	6%	6%	3,35 %	2.97 %	2.57 %	9.80 %
2009	10%	10%	5%	5%	3.68 %	3.26 %	2.70 %	10.29 %
2010	10%	10%	5%	5%	4.05 %	3.59 %	2.84 %	10.84 %

Des aménagements ont été portés dès l'an dernier à cette projection. Compte tenu des résultats enregistrés et des besoins de financement constatés, il est proposé au Conseil de se prononcer la base des hypothèses présentées en annexe (*document 2 et 2bis*). Par hypothèse, et sans préjuger de la suite des débats, l'ensemble des simulations est fondé sur une hypothèse de reconduction des taux 2008.

### 1.1.2.3. Les autres recettes de fonctionnement

Elles sont estimées à **404 233,87 €** selon la ventilation figurant en annexe (*document 3*).

## 1.2. LES DEPENSES OBLIGATOIRES INCOMPRESSIBLES

Il s'agit, d'une part, du remboursement de la partie capital de nos emprunts (y compris ceux à venir pour les deux structures multi-accueil) imputé en investissement et, d'autre part, de l'ensemble des dépenses de fonctionnement 2008 majoré de 3 % (*document 3*).

Le total de ces dépenses « récurrentes » s'élève à **1 575 818,75 €**.

## 1.3. LA MARGE DE MANŒUVRE 2009

Le solde d'épargne s'élève à 1 627 936,42 € - 1 575 818,75 € soit 52 120,67 € auxquels s'imputent les reports estimés, à ce jour, à 570 550 €.

Il en résulte une marge de manœuvre de l'ordre de **622 670 €**.

## 2. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Les différentes opérations recensées à ce jour font apparaître un besoin de financement de **473 581 €**. Dans l'hypothèse où toutes les actions proposées devaient être retenues et réalisées aux montants indiqués, notre « réserve » pour les exercices ultérieurs se réduirait à **149 089 €**.

**C'est sur la base de cet état (*document 4*) que le Conseil a été invité à procéder aux arbitrages et valider les actions dont les modalités de financement devront être prévues au Budget 2009.**

**Après débat, il se prononce notamment pour une augmentation linéaire de 1,5 % applicable à l'ensemble des taux et retient l'ensemble des actions proposées.**

**Point 5**

**FINANCES – BUDGETS PRIMITIFS 2008 – Décision modificative.**

BUDGET DEVELOPPEMENT LOCAL

Cette décision modificative a pour objet de permettre l'imputation sur le bon article de la dépenses relative aux travaux de ravalement de façade réalisés sur le bâtiment attenant au centre de secours et abritant le logement dont la communauté de communes est restée pleinement propriétaire.

sens	art.	libellé	montant dép.	montant rec.
dép	022	Dépenses imprévues	- 35 000,00	
dép	61522	Entretien et réparations bâtiment	+ 35 000,00	

**Après délibération, le Conseil de Communauté décide -à l'unanimité- d'approuver cette décision modificative.**

**Point 6**

**ORDURES MENAGERES – Redevance – Montants pour l'année 2009.**

Mis en place par délibération datée du 19 décembre 2002 et modifié depuis dans un sens plus favorable pour certaines catégories, le dispositif appliqué depuis 2003 continue de s'avérer satisfaisant, tant au regard des intérêts des bénéficiaires du service que de ceux de la collectivité.

Le Comité Directeur du SMICTOM réuni le 26 novembre dernier a voté le montant des contributions versées par chacune des Communautés de Communes. Concernant la Communauté de Communes du Rhin, son montant est de 895 619,34 € soit une progression de 2,945 %.

Communes	Nombre d'habitant	Contribution 2009		2008	
		Coût/hab/an	Totale	Montant	Variation
BOOFZHEIM	1030	102,03	105 090,90 €	102 084,42 €	2,945%
DAUBENSAND	367	102,03	37 445,01 €	36 373,77 €	2,945%
DIEBOLSHEIM	540	102,03	55 096,20 €	53 519,99 €	2,945%
FRIESENHEIM	494	102,03	50 402,82 €	48 960,88 €	2,945%
GERSTHEIM	2785	102,03	284 153,55 €	276 024,37 €	2,945%
OBENHEIM	1214	102,03	123 864,42 €	120 320,86 €	2,945%
RHINAU	2348	102,03	239 566,44 €	232 712,83 €	2,945%
	8 778		<b>895 619,34 €</b>	869 997,10 €	2,945%

Compte tenu de la situation du Budget annexe Ordures Ménagères et de ces perspectives d'évolution, il est proposé au Conseil de Communauté de reconduire les dispositions de 2008 sans augmenter les tarifs pour 2009.

Madame la Présidente souligne que cette possibilité est liée à la bonne évaluation des montants dès la mises en place du dispositif en 2002 et à la gestion rigoureuse du recouvrement mi en œuvre par Madame Marie-Noëlle BALLAY en liaison avec les secrétariats de mairie et les services de la Trésorerie.

**VU** les dispositions tarifaires adoptées par délibérations du Conseil de Communauté le 19 décembre 2002 (et modifiées par délibération des 4 septembre 2003, 3 décembre 2003, 2 décembre 2004, 28 avril 2005, 8 décembre 2005 et 21 décembre 2006) ;

**le Conseil de Communauté décide à l'unanimité**

**D'ARRETER** le coût du service pour 2009 au montant de la contribution demandée par le SMICTOM à la Communauté de Communes (**895 619,34 €**) majoré de 5% pour frais de gestion (rôle, facturation, personnel, impayés...) ;

**DE FIXER** les tarifs de la redevance pour 2009 comme suit :

- part fixe : **91,50 €**
- part variable : **54,00 €** ;

**DE FIXER** la contribution des communes à 0,50 €/habitants (base recensement 1999) et de fixer celle des collèges à 1 part fixe et 9 parts variables ;

**DE CONFIRMER** l'ensemble des autres dispositions tarifaires issues des délibérations du 19 décembre 2002, du 4 septembre 2003, du 3 décembre 2003, du 2 décembre 2004 et du 28 avril 2005 qui restent inchangées et applicables pour l'année 2007 (notamment la périodicité semestrielle de facturation).

Il résulte, de l'ensemble de ces propositions, les tarifs 2009 suivants :

Redevables		Nombre de parts		Montant annuel 2009
Cat.	intitulé	Part fixe	Part(s) variable(s)	
1	<b>Ménages</b>	1	N : nombre de personnes résidant au foyer	91,50 € + N
2	<b>Professions médicales, paramédicales et autres libérales</b>	1	1	145,50 €
3	<b>Etablissements administratifs</b> ou ayant une activité principale présentant un caractère administratif	1	3	253,50 €
4	<b>Petites entreprises commerciales et artisanales</b> (cas général), celles exerçant principalement une activité de débit de boissons, de petite restauration rapide à emporter, d'élevage et de pisciculture ainsi que les entreprises faisant régulièrement appel aux services d'une société agréée de collecte spécialisée	1	3	253,50 €
5	<b>Restaurateurs et entreprises industrielles</b>	1	6	415,50 €
6	Entreprises commerciales et artisanales exploitant une <b>surface de vente supérieure à 180 m<sup>2</sup></b> et <b>collèges</b>	1	9	577,50 €
7	<b>Structures d'accueil</b> spécialisé (maison de retraite, instituts médico-pédagogiques...)	1	N : nombre de personnes hébergées	91,50 € +N
8	<b>Gîtes</b> proposés à la location	1	1	145,50 €
9	<b>Résidences secondaires</b>	1	1	145,50 €

**Point 7**

**DEVELOPPEMENT LOCAL** – Présentation du projet de fête intercommunale de la musique.

**Fête de la musique :**  
**comment valoriser les initiatives locales en favorisant les rencontres**

## L'idée du projet

Le service animation est à l'origine de différentes manifestations culturelles et de loisirs dont la plus importante s'est passée en 2006 "Notre territoire en tous sens", Fête du territoire que la Communauté de Communes avait inscrit dans sa charte de développement.

Monsieur Thierry KETTERLIN expose que lors d'une réunion de la commission services à la population, en septembre dernier, l'idée de mettre en place une manifestation à l'échelle intercommunale est proposée par le service animation jeunesse, autour de la fête de la musique, parallèlement à la réflexion engagée par les élus autour d'une manifestation culturelle annuelle portée par l'intercommunalité et dont le concept restait encore à développer.

Les deux initiatives se sont donc croisées pour aboutir à cette proposition faite au service animation jeunesse de constituer un groupe de travail autour de ce projet. Le Groupe de travail s'est réuni fin novembre pour discuter de la forme et du fond que pourrait prendre la manifestation.

## Partir de ce qui se déroule le 21 juin 2009 sur le territoire

- Gerstheim : Concert avec monsieur "Bader" le samedi soir, organisé par le comité des fêtes de Gerstheim (Horaires à définir)
- Rhinau : Fête qui réunit sur une scène, spectacle et démonstration des associations de Rhinau (20h à 23h)
- Boofzheim : fête qui réunit autour de la kermesse de l'école les associations du village et du territoire (14h à 18h). Le marché aux puces se déroule cette année en même temps, d'où la recherche par les organisateurs de la comptabilité entre les deux événements

## Les objectifs de la « mise en réseau » de cette fête à l'échelle intercommunale

- Ouvrir les villages sur l'extérieur.
- Faire se rencontrer les habitants.
- Susciter la curiosité des voisins.
- Créer du lien entre les différentes manifestations.
- Mettre en valeur l'investissement des associations.

## Les propositions d'actions du groupe de travail "culture"

- Mise en place d'un **transport en bus** pour les habitants de toutes les communes vers les lieux d'animations (Pour Gerstheim le samedi et pour Rhinau le Dimanche). Mise en place de **musiciens** dans les bus **pour animer le voyage**.
- Mise en place d'une **scène tournante** sur les différents villages (un tracteur tirant une remorque) **pour annoncer les différentes animations**. La scène sera tenue par des **associations / groupes de musique** du territoire.
- Mise en place d'une **balade musicale** dans la forêt de Daubensand (au "trou bleu") avec **initiation à différents instruments et une rencontre avec des artistes**.
- Mise en place d'un travail autour d'un **Hymne ou chant à créer** par un artiste et interprété par les **écoles**, les **chorales** ou des **musiciens**. Possibilité de créer un concours autour de l'interprétation de cet hymne (voir sur Boofzheim si c'est possible).

## La proposition de programme pour le week-end

Samedi 20 juin 2009 :

- de 13h à 17h : Concert tournant dans les villages de la Communauté de Communes
- de 15h à 18h : Balade musicale à Daubensand. Transport animé le samedi soir des communes vers Gerstheim et retour.

Dimanche 21 juin 2009 :

de 14h à 17h : Concours des inventions des musiques et chants (peut être à Boofzheim) .Transport animé le samedi soir des communes vers Rhinau et retour.

### Budget prévisionnel total :

<b>DEPENSES</b>	
Transport (express du rhin, Location tracteur, essence)	2 600 €
Coût des intervenants (artiste, création l'hymne)	1 000 €
Alimentation bénévoles	450 €
Matériel (location, achat)	2 800 €
Sacem	250 €
Assurance	300 €
Communication	3 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 900 €</b>

Si la Communauté de Communes le souhaite, cet événement pourrait bénéficier de 50% d'aide du Conseil Général du Bas-Rhin, dans le cadre de l'enveloppe pluriannuelle de développement local, soit un **coût résiduel de 5 450 euros**.

Madame Laurence MULLER-BRONN exprime ses réserves sur cette idée qui prévoit des animations à un moment où de nombreuses manifestations sont organisées dans la région. Faisant le constat que la culture est chère, elle préconise plutôt l'organisation de déplacements permettant aux jeunes de profiter des offres culturelles de qualité présentées à Sélestat ou encore Strasbourg.

Madame Pascale NOVI soutient qu'il ne faut pas confondre culture et animation et souhaite que cette problématique soit travaillée. Ce souhait est également partagé par Monsieur Thierry KETTERLIN qui indique que la commission devra effectivement s'emparer de cette question. Madame la Présidente abonde dans ce sens et indique que tout reste ouvert.

Revenant au projet proprement dit, Monsieur Mohamed EL ARBAOUI précise qu'il est porté par des jeunes souhaitant travailler pour les jeunes tout en s'ouvrant à d'autres publics. Madame la Présidente ajoute, en outre, que ce projet n'est pas exclusif et que d'autres actions sont et continuent d'être menées.

Madame Laurence MULLER-BRONN espère que les centres de loisirs seront bien assurés.

### **Point 8**

#### **HABITAT – Proposition d'adhésion au PIG Rénov'habitat 67 (programme d'intérêt général)**

##### **Le contexte du PIG Rénov'habitat 67**

- 5 % du parc privé du Bas-Rhin hors CUS considérées comme potentiellement indignes (source : ANAH), dont 60 % occupés par leur propriétaire
- une offre locative insuffisamment développée si l'on considère les 4000 demandeurs de logements sociaux sur le territoire départemental hors CUS

- 71 % des résidences principales sur le territoire départemental hors CUS occupées par leur propriétaire
- De nombreux ménages, propriétaires occupants ou locataires, en situation de précarité énergétique.

### **Les principes du PIG Rénov'habitat 67**

- Inciter les propriétaires à engager les travaux de traitement des logements indignes
- Favoriser les travaux de réhabilitation énergétique des logements énergivores
- Encourager les travaux de réhabilitation permettant la mise sur le marché de logements conventionnés sociaux et très sociaux

Ce PIG vient simplifier les dispositifs de réhabilitation des logements privés : il remplace le PIG 2, le PIG 3 et le « diffus ». Il permet d'apporter un soutien financier et technique aux propriétaires occupants et bailleurs par des mesures financières incitatives et par une mission de suivi-animation territorialisée par Maison du Conseil Général.

### **Les mesures financières du PIG Rénov'habitat 67**

- Des subventions de l'ANAH et du Conseil Général (dont les taux restent encore à actualiser) pour :
  - o Les propriétaires bailleurs conventionnant leur logement dans le cadre d'un loyer social ou très social
  - o Les propriétaires occupants à faibles ressources (plafonds ANAH)
- Possibilité pour les Communautés de communes ou les communes d'abonder ces aides (taux ANAH et CG majoré dans ce cas)  
 Dans ce cas, un dossier de demande de subvention spécifique peut être mis en place. Il est également possible pour la collectivité de réaliser une prospection sur un îlot ou une population spécifique (permet de tenir compte des enjeux locaux), par exemple sur un type de logement à développer sur le territoire.

### **Une condition aux aides du PIG Rénov'habitat 67**

- Au préalable de toute réalisation de travaux importants, doit être effectué un Diagnostic énergétique complet selon le cahier des charges ADEME (DEP), dont le rapport préconisera la réalisation de travaux prioritaires.
- A la fin des travaux, un Diagnostic de Performance Energétique (DPE) établira une classification énergétique, avec obligation d'atteindre au minimum la classe énergétique D pour bénéficier d'une subvention.
- Demande de DPE systématique pour les propriétaires bailleurs dans le cadre d'une observation post-PIG (éco-conditionnalité des aides)

- Un suivi-animation et des objectifs territorialisés par Maison du Conseil Général : dans le marché, 1 lot par MCG : 47-80 logements (objectifs par an)

### **La mission de suivi-animation du PIG Rénov'habitat 67**

- Pour chaque territoire, l'opérateur désigné devra :
  - o Mobiliser les partenaires financiers, sociaux et techniques susceptibles d'apporter une aide sur la mise en oeuvre du PIG
  - o Assurer l'information sur le dispositif par l'animation d'une réunion publique par Communauté de Communes et par des permanences publiques (4 par mois sur chaque MCG)
  - o Repérer les ménages modestes en situation de précarité énergétique
- Pour chaque ménage intéressé, l'opérateur sera missionné pour :
  - o Sensibiliser sur les comportements et les travaux permettant de réduire la consommation énergétique
  - o Orienter lorsqu'il le juge nécessaire vers une visite énergétique avant travaux en lien avec l'ADEME
  - o Evaluer la faisabilité du projet : évaluation sociale, patrimoniale et technique

- Pour chaque propriétaire souhaitant réaliser les travaux, l'opérateur sera chargé de :
  - Conseiller sur le choix des travaux et les montages financiers possibles
  - Réaliser les dossiers de demande de subvention
  - Procéder au contrôle des travaux

A l'issue des travaux, l'opérateur réalisera le dossier de paiement.

**Possibilité pour chaque Communauté de Communes ou communes de demander des aménagements spécifiques à la mission :** Par exemple, des permanences plus régulières (4 par mois prévues dans le marché, par MCG), des réunions publiques plus nombreuses, des expositions temporaires présentant le programme, etc.  
À condition qu'elle participe financièrement au suivi-animation à hauteur de 5 000 à 10 000 €/an par collectivité suivant le degré d'implication dans le dispositif.

Madame la Présidente que 88 logements insalubres ont été recensés sur notre territoire.

**Après délibération, le Conseil de Communauté autorise, à l'unanimité, Madame la Présidente à engager la Communauté de Communes dans le cadre du dispositif **PIG Rénov'habitat 67** et à signer toutes conventions s'y rapportant.**

#### Point 9

### **AFFAIRES SCOLAIRES - PROJETS PEDAGOGIQUES – Sensibilisation des enfants à l'environnement – Projet de convention avec la Maison de la Nature.**

#### **Eléments de contexte**

#### **La charte intercommunale de développement :**

- Un territoire au patrimoine naturel riche de 2 réserves naturelles, de forêts protégées, de prairies humides et d'une faune spécifique !
- Le développement durable en fil conducteur
- Le souhait de création d'un parc naturel transfrontalier (mais juridiquement complexe à mettre en place), avec la volonté de développer un CINE (Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement) pour sensibiliser les jeunes générations
- La volonté de soutenir les initiatives en faveur de la connaissance du patrimoine naturel notamment

#### **Le programme pluriannuel d'actions :**

- L'adhésion à l'association Rhin Vivant pour construire des projets touristiques transfrontaliers dans le respect de l'environnement
- Des projets de sensibilisation à l'environnement qui ont fait appel à la Maison de la Nature : programme compostage avec le SMICTOM, sensibilisation au tri en milieu scolaire, document « sur les bords du Rhin, découvrir la nature », valorisation patrimoniale du sentier des sources...
- Un partenariat qui se renforce avec l'Office de Tourisme intercommunal : sortie découverte nocturne, sortie botanique, projet d'animation en période de l'avent (cueillette puis confection de décorations de Noël)...

#### **Missions de la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace Centrale**

- Les activités de l'association en éducation à l'environnement :
- Sensibilisation du grand public
- Accueil de classes (journée ou demi-journée)
- Accueil de classes (en séjour)
- Intervention en milieu scolaire
- Accueil des jeunes en loisirs (journée ou demi-journée)
- Accueil des jeunes en loisirs (en séjour)
- Intervention auprès des jeunes en loisirs
- Intervention auprès de publics handicapés
- Intervention en formation continue ou qualifiante
- Conception d'outils et/ou d'aménagements pédagogiques
- Sensibilisation des touristes
- Intervention dans une autre structure
- Autres activités :
- publications
- sentiers d'interprétation
- stages sur l'alimentation, l'animation, le patrimoine, ...

→ Proposition de la Maison de la Nature : vers un partenariat pluriannuel pour l'éducation à l'environnement dans les écoles du territoire de la Communauté de Communes.

Après présentation des propositions d'actions susceptibles d'être entreprises avec le concours de la Maison de la Nature, quatorze enseignants ont exprimé leur souhait de participer à une telle démarche.

La contribution de la Communauté de Communes du Rhin serait de 15 000 €, étant précisé que cette action est éligible à l'enveloppe développement local à hauteur de 50 %. Le coût résiduel serait donc de 7 500 €.

Monsieur Gilbert GEORGES estime qu'il manque des informations qui permettraient de mieux apprécier ce projet de délibération, d'autant que le Conseil a déjà été amené à formuler des refus pour des sommes moindres.

Madame Laurence MULLER-BRONN s'interroge sur la pertinence de ce dispositif au regard de son coût. Elle soutient que des interventions ponctuelles répondant à une demande venant des enseignants permettraient d'atteindre le même objectif sans engagements contraignants dans la durée.

Monsieur Jean-Jacques SIEGEL estime que l'éducation de nos enfants mérite un tel effort et qu'il s'agit d'un choix politique.

Madame la Présidente soutient ce projet de convention car il s'inscrit parfaitement dans la politique menée par la Communauté de Communes et donne des moyens permettant un travail de sensibilisation des enfants à la préservation de notre patrimoine environnemental.

En réponse à une question formulée par Monsieur Gilbert GEORGES, Madame la Présidente indique que la convention est signée pour 3 ans (au lieu des 6 proposés) et que le nombre de classes concernées restera le même. Si nécessaire, les classes ayant les élèves le plus jeunes seront privilégiées.

**Après délibération, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente à signer la convention ci-après (17 voix « pour », 3 « contre », 3 abstentions).**

**CONVENTION**  
**DE SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT DES ECOLES DE LA**  
**COMMUNAUTE DES COMMUNES DU RHIN**

**CONVENTION PLURIANNUELLE**

Entre la Communauté de Communes du Rhin représentée par sa Présidente, Madame Danièle Meyer et désignée sous le terme « la Communauté des Communes »,  
et l'association dénommée Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace centrale ,  
association régie par le droit local des associations à but non lucratif,  
dont le siège social est situé au 36, Ehnwihr à Muttersholtz (67600)  
représentée par son président, Monsieur Clément Renaudet, désignée sous  
le terme « l'association »,  
No SIRET : 404215246

Préambule :

La Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace centrale (CINE / CPIE) s'est donnée comme mission (extrait du projet associatif) :

*de donner au citoyen l'information et les moyens nécessaires pour s'impliquer dans les choix de société, pour se réapproprier l'environnement,*

*de donner au citoyen le pouvoir de choisir, de le former, de l'informer, et de l'inciter à utiliser son pouvoir de décision.*

*de privilégier les démarches sensibles en complément de la dimension scientifique au coeur de notre démarche pédagogique.*

*de répondre à une «demande» de «nature» des enseignants.*

## **ARTICLE 1<sup>er</sup> – OBJET DE LA CONVENTION**

Afin de permettre aux élèves de prendre conscience de leur responsabilité individuelle et collective dans la préservation et l'évolution de l'environnement, la Communauté des Communes du Rhin confie une mission d'éducation à l'environnement à la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace centrale. Cette convention fixe les engagements de chaque partenaire.

## **ARTICLE 2. – PIÈCES CONSTITUTIVES DE LA CONVENTION**

Le présent document est la seule pièce constitutive de la convention. Elle fera l'objet à chaque rentrée scolaire d'un avenant qui détaillera l'action prévue et les sommes affectées à leur réalisation dans la limite du plafond défini à l'article 5.

## **ARTICLE 3. – DUREE DE L'INTERVENTION**

La convention est établie pour une durée de **3 ans**, à compter du mois de septembre 2008.

## **ARTICLE 4. – CONTENU DE L'INTERVENTION**

La Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace centrale s'engage à animer un programme pédagogique de sensibilisation à l'environnement du public scolaire.

Elaboration et réalisation d'un programme d'éducation à l'environnement durant l'année scolaire avec les écoles primaires du territoire de la Communauté des communes.

Ce programme d'animation s'adresse à toutes les classes de la Communauté des Communes qui choisissent de participer sur la base du volontariat. Il permet aux élèves de réaliser à proximité de leur école, une action concrète de sensibilisation et mise en valeur de l'environnement.

Le programme s'appuie sur une pédagogie de projet et propose une démarche active, sensorielle, ludique et scientifique de découverte de l'environnement.

**Elaboré avec le soutien de l'Inspection Académique du Bas-Rhin, le programme prévoit pour l'année scolaire 2008/2009 5 ½ journées d'interventions pour 14 classes.**

**Il se complètera par des temps de formation pour les enseignants (3 x 2 heures) ainsi que d'un travail de suivi et de coordination de l'ensemble de l'opération.**

Cette action pédagogique vise à mieux sensibiliser les enfants à la richesse de leur environnement immédiat. Elle permet de mieux faire comprendre à l'enfant l'intérêt d'adopter des comportements plus respectueux de l'environnement ; du sien, mais aussi de celui de l'autre, en vue d'aboutir notamment à une meilleure gestion des nuisances, bruit, pollution, déchets,... grâce à une participation du plus grand nombre à une démarche écocitoyenne.

D'autre part, l'action proposée permettra également à deux classes de bénéficier chaque année d'un soutien financier pour la réalisation d'un séjour de classe de découverte à la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace centrale.

La Communauté des Communes subventionnera ainsi à hauteur de 5 € par jour et par enfant cette action (ce qui représentera pour un effectif moyen de 25 élèves 1350 euros).

Cette action pédagogique vise une action plus globale et transversale qui allie des temps d'animation et des temps de vie quotidienne. Espace de convivialité et de socialisation, un séjour de classe de découvertes est avant tout un moment essentiel pour fédérer et souder un groupe autour d'un vécu commun fort. C'est aussi l'occasion de mettre en place un projet que exploitable durant toute l'année scolaire.

## **ARTICLE 5. – SOUTIEN FINANCIER DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

La Communauté de Communes du Rhin soutiendra l'ensemble de ce programme à hauteur de **15.000 euros par an** maximum.

## **ARTICLE 6. – MODALITES DE VERSEMENT**

La subvention due sera versée en deux parties. Une première moitié de la somme sera versée en début d'opération, la seconde après réalisation de l'opération prévue sur présentation d'un récapitulatif des animations réalisées et d'un bilan écrit.

## **ARTICLE 7. – ARRET DE L'INTERVENTION**

Si pour des raisons de force majeure le programme d'animation n'était pas mené à terme, la liquidation de la participation financière à la date de la décision d'arrêt des travaux interviendrait dans un délai de trois mois à compter de cette date, en tenant compte des documents établis et remis à la Communauté de Communes.

## **ARTICLE 8. – ENREGISTREMENT**

La présente convention n'ayant pas pour objet principal et direct la construction, la répartition ou l'entretien des biens de toute nature est dispensée de la formalité des droits d'enregistrement conformément aux dispositions de l'article L 647 du Code Général des Impôts, ainsi que de droit de timbre en application de l'article 1004, alinéa 2 du même code.

Fait en deux exemplaires originaux

A Rhinau, le 16 décembre 2008

La Présidente  
Danièle Meyer

A Muttersholtz, le

Le Président  
Clément RENAUDET

**Point 10**

**DEVELOPPEMENT LOCAL – SCOTERS – Motion pour le lancement d'études sur l'aménagement d'une liaison en site propre.**

Le Conseil décide à l'unanimité d'adopter la motion suivante :

Adopté le 1<sup>er</sup> juin 2006, le schéma de cohérence territoriale de la région de Strasbourg prévoit notamment une liaison de transport collectif en site propre desservant, depuis l'agglomération strasbourgeoise, la bande rhénane.

Depuis cette inscription, peu d'avancées ont été enregistrées sur ce dossier alors même que le besoin d'une meilleure desserte est plus que jamais exprimé par nos concitoyens.

En dépit du renchérissement du prix des carburants, ils ne peuvent compter sur aucune alternative à la voiture individuelle. Même la possibilité de rabattement sur les axes radiaux (qu'ils s'agissent de la RD1083 et de ses prolongements ou de la ligne SNCF Bâle-Lauterbourg) s'avère délicate compte tenu d'un niveau de saturation déjà atteint ou de la multiplicité des moyens de transports à emprunter.

La raréfaction des terrains en agglomération conduit à un développement résidentiel sur nos territoires qu'il convient d'accompagner sur le plan des déplacements par des réalisations aussi exemplaires que celles entreprises sur d'autres territoires.

C'est pourquoi, élus siégeant au sein de Conseils municipaux ou de conseils communautaires, nous

INTERPELLONS solennellement l'ensemble des parties concernées par ce dossier, et tout particulièrement Messieurs les Présidents du Conseil Général du Bas-Rhin et du SCOTERS,

et

DEMANDONS - la constitution, dans les meilleurs délais et sous l'égide du SCOTERS, d'un comité de pilotage chargé du suivi de ce projet qui s'impose plus que jamais ;  
- le lancement, sous la responsabilité du comité de pilotage, d'une étude de faisabilité.

Plus aucune prise de parole n'étant demandée, la séance est levée à 22h56.

*Lu et approuvé,*

**La Présidente,**  
Danièle MEYER :

***Les Vice-Présidents,***

André  
KLUMB:

Marianne  
HORNY-GONIER:

Laurence  
MULLER-BRONN:

Jean-Jacques  
SIEGEL:

***Les membres,***

Bertrand ANDNA :

Michèle BISCHOFF :

René DEMANGE :

Mohamed EL ARBAOUI:

Valérie FUCHS :

Gilbert GEORGES:

Etienne HARLEPP :

Hubert HATSCH :

Christian HURTHER :  
*absent*

Thierry KETTERLIN :

Eric KLETHI :

Dominique LEHMANN :

Claudine MEYER :

Patricia NOVI :

Marc-Daniel ROTH :

Jean-Paul ROTH :

Rémy SCHENK :  
*absent*

Raymond SIEGWALT: